

CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin, à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Rémy MOULIN, Président du CCAS.

Etaient présents : M.MOULIN - M.BEUZIT - Mme GALLERNE - Mme CORNEC - Mme FLOC'H - M. DUBRUNFAUT - Mme PESTEL - M.COSSON - M.CAOUS - M.TANGUY - M.SALMON - Mme PASCO -

Etaient absents excusés : Mme BARTEAU - Mme REY - Mme BOULIN (pouvoir Mme GALLERNE) - Mme ORAIN-GROVALET (pouvoir M.DUBRUNFAUT) - Mme EL AMAOUI

Participaient également à la réunion : Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS - Claudie GICQUEL - Christine CAPITAINE - Blandine DESBOIS

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

DB2025-27 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : CCAS

BUDGET	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C.C.A.S.	178 308,23	107 820,24	2 319 852,40	4 469 069,77
E.H.P.A.D.	36 220,83	41 113,13	2 872 416,96	2 932 038,93
TOTAUX	214 529,06	148 933,37	5 192 269,36	7 401 108,70

TOTAL GENERAL : Dépenses = 5406 798,42 €

Recettes = 7 550 042,07€

C.A. ⇨ compte administratif

I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

(Cf. p. 3 à 9 C.A.)

A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement 2024 ont été réalisées à 59,4 %, soit

178 308,23€ dont déficit 2023 reporté de 81 476,49 €. Hors les prévisions de remboursements de

l'emprunt avec option de trésorerie (cf page 5 compte 16449) et la ligne 001, le taux de réalisation est de 87,1% (soit 96 831,71€ hors 001).

Les dépenses réelles d'investissement (Cf. tableau annexe)

Les opérations reportées sur 2025 se chiffrent à 0,00 €.

B) Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement ont été réalisées à 35,9 %, soit 107 820,24. Hors les prévisions de remboursements de l'emprunt avec option de trésorerie (cf page 7 compte 16449), le taux de réalisation est de 55,9% .

Les recettes réelles d'investissement (Cf. tableau annexe)

Les opérations reportées s'élèvent à 250,00 €.

C) Le résultat d'investissement

Le résultat de clôture avant autofinancement est de - 70 237,99 € (- 70 487,99 € sur les réalisations ; 250,00 € sur les reports). Ce résultat négatif est à couvrir par un prélèvement sur le résultat de fonctionnement, décision à prendre lors de l'affectation des résultats d'exploitation.

D) Synthèse de la section d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	Remboursement capital des emprunts	89 869,00 93,0 %
	Acquisition de matériel	1 495,40 1,6 %
	Travaux de bâtiments	4 730,35 4,9 %
	Autres dépenses	524,99 0,5 %
	TOTAL :	96 619,74 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Fonds de compensation T.V.A.	3 201,77	91,2 %
Subventions et participations	0,00	0,0 %
Emprunt	0,00	0,0 %
Autres recettes	309,99	8,8 %
TOTAL :	3 511,76 €	

II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

A) *Les dépenses de fonctionnement* (Cf. pages 10 à 14 du C.A.)

Les dépenses de fonctionnement 2024 ont été réalisées à 97,3% soit 2 319 852,40 € sur 2 361 620,00€ (hors crédits ouverts aux 022,023, fongibilité(dépenses imprévues)).

Les dépenses de fonctionnement 2024 ont été réalisées à 90,6 %, soit 2 319 852,40 € sur 2 559 702,00€. (budget total de fonctionnement)

Ce budget (mouvements réels de 2 298 852,40 €) est en baisse de 0,3 % par rapport à 2023 (2 305 136,12 €).

Origine de l'évolution :

- dépenses de services	-21K€	↓ Location du matériel, ↓ formations, ↓ entretien bâti, ↓ fourniture de petit équipement, ↑ prestations de service
- charges de personnel	+16 K€	Hausse du point d'indice de +1,5% à compter du 01/07/2023 en année pleine en 2024, +5 points d'indice au 01/01/2024, revalorisation du régime indemnitaire au 01/01/2024, GVT, hausse du SMIC, suppression d'un poste PRE

- charges de gestion	+ 3K€	↓TUB, ↑régularisation rattachements de recettes
- intérêts dette	- 4 K€	Intérêts
- charges exceptionnelles	+ 1 K€	Titres annulés pour trop perçu IJ pour agent crèche par assurance (changement de situation)
-dotations aux provisions	-2€	Provisions pour créances douteuses

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL (5,7 %) par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre comprend :

- Les achats et variation des stocks de matières (chapitre 60) : fluides ; alimentation ; consommables ; petit matériel ; habillement ; fournitures hygiène et couches ; fournitures de bureau ; produits d'entretien ménagers.
- Les charges externes (chapitres 61 et 62) : prestations de services ; location de matériel et bâtiments ; entretien externe en bâtiments et matériel ; contrats de maintenance ; primes d'assurances ; documentation générale ; formation du personnel ; fêtes, cérémonies et animations ; imprimés ; affranchissement et téléphone ; cotisations à différents organismes.
- Les impôts ou taxes non calculés sur les rémunérations (au 635) : taxes foncières ; taxes à l'essieu ; contrôle technique des véhicules.

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL (86,3%)

Ce chapitre comprend :

- le personnel extérieur au service (article 6218),
- les versements calculés sur les rémunérations (article 633),
- les charges de personnel (chapitre 64).

Ce chapitre tient compte :

- du traitement indiciaire des agents selon leur déroulement de carrière (G.V.T.)
- des départs en retraite et des embauches
- des charges sociales au taux global de 56,04 % pour le régime spécial des fonctionnaires et de 43,41% pour le régime général.

CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS (0,0 %)

Ce chapitre concerne uniquement le reversement au C.C.A.S. du tiers de la recette d'impôts spectacles.

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (7,7 %)

Ce chapitre comprend :

- les redevances pour la boîte postale, la SPRE et la SACEM
- les admissions en non-valeur et les créances éteintes
- les secours d'urgence, les chèques d'accompagnement personnalisé, les bons d'achat

- les cartes de transport et tickets de bus
- Remboursements de frais à la ville et l'EHPAD
- Ecart sur rattachement de recettes

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES 0,1 %)

Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts (Cf. page 18 C.A.)

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES (0,1 %)

Ce chapitre comprend :

673 : les titres annulés sur exercices antérieurs

CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS, DEPRECIATIONS (0,1 %)

Ce chapitre concerne les provisions pour créances douteuses.

CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La ligne 023 « virement à la section d'investissement » n'est qu'une ligne comptable de prévision. Sa réalisation doit faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration après l'approbation de ce compte administratif (Cf. note explicative de synthèse Affectation des résultats de l'exercice 2024).

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

Ce chapitre concerne les sorties de patrimoine et les amortissements rendus obligatoires par l'instruction M 57 suivant des durées d'amortissements décidées par le Conseil d'Administration en délibération du 22 novembre 2022 qui a repris l'ensemble des délibérations relatives à l'amortissement.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 319 852,40 €

Le montant des dépenses rattachées à l'exercice : 10 150,73 €

B) Les recettes de fonctionnement (Cf. pages 15 à 16 C.A.)

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 105,8 % soit 2 256 391,89 € sur 2 133 225,00 €. Ce budget (mouvements réels 2 256 179,89€) hors excédent reporté est en baisse de 6,8% par rapport à 2023 (de 2 421 283,32 €).

Origine de l'évolution :

- produits des services	+ 18K€	↑Recouvrement caisses crèche; ↑ animation globale et collective ; ↓recouvrement caisses multiaccueil ; ↓ PS CAF accueil parents enfants ;
- subventions	- 178K€	Fin du dispositif PRE ; arrêt aide exceptionnelle CAF ; baisse subvention DDETS ; CTG crèche et multi accueil ; subvention du Département

- remboursement sur le personnel	- 8 K€	Remboursement rémunérations du personnel
- autres produits de gestion courante	- 4 K€	Dons
-reprise de provisions	+ 7 K€	Reprise de provisions pour créances douteuses

CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES (2,0 %) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre comprend les recouvrements de salaires des budgets annexes et les remboursements sur le personnel de notre assureur SOFAXIS.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (44,5 %)

Ce chapitre concerne des produits d'exploitation facturés principalement selon des tarifs publics votés par le Conseil d'Administration :

- recettes concernant la crèche familiale, le multi-accueil, les transports urbains, l'accueil enfants parents
- PS CAF animation globale et collective

CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (52,9 %)

Ce chapitre comprend :

- Les participations ou subventions de fonctionnement venant de l'Etat, des collectivités territoriales ou des organismes structurels soit : la subvention de la ville pour 970 000€, le contrat de ville, le PRE (fini fin 2023), subvention du département, subventions CAF...

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (0,3 %)

Ce chapitre concerne principalement les loyers des immeubles (logements de transition), les remboursements d'assurance, les régularisations de rattachements de dépenses, les dons

CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS (0,0 %)

Ce chapitre comprend les produits des parts d'emprunt.

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS (0,0 %)

Ce chapitre concerne :

- 775: le produit des cessions des biens meubles et immeubles ;
- 773 : Annulation de mandats sur exercices antérieurs

CHAPITRE 78 : REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (0,3 %)

Ce chapitre concerne :

- 7817 : Reprise de provisions pour créances douteuses

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

Ce chapitre concerne :

- les écritures de cessions patrimoniales
- l'amortissement obligatoire des subventions d'équipement ayant financé des acquisitions de biens matériels.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 469 069,77 €

dont excédent de fonctionnement 2023 reporté : 2 212 677,88 €

Le montant des recettes rattachées à l'exercice : 305 533,55 €

C) Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année est de - 63 460,51 €

(2 256 391,89 € - 2 319 852,40 €). A ce résultat, il faut ajouter l'excédent antérieur reporté de 2 212 677,88 €. Le résultat cumulé avant autofinancement est donc de +2 149 217,37 €.

Si l'autofinancement de 70 237,99 € prévu dans la délibération d'affectation de résultats est confirmé, le résultat final disponible sera donc de 2 078 979,38 €.

(Cf. note explicative de synthèse « Affectation des résultats »).

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET E.H.P.A.D.

(Cf. p. 22 à 25 C.A.)

A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement 2024 s'élèvent à 36 220,83 €.

(acquisitions de matériel, de logiciels, remboursement de caution)

B) Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 41 113,13 € (FCTVA, cautions)

C) Le résultat d'investissement

Le résultat de clôture est de +4 892,30 €.

IV- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET E.H.P.A.D.

A) Les dépenses de fonctionnement (Cf. pages 26 à 30 du C.A.)

Les dépenses de fonctionnement 2024 ont été réalisées à 98,2% soit 2 872 416,96 € sur 2 922 664,00 €)

Ce budget (mouvements réels de 2 842 718,11 €) est en hausse de 5,5 % par rapport à 2023 (2 695 461,39 €).

Origine de l'évolution :

- dépenses de services	+25K€	↑Alimentation ; ↓électricité ; ↑chauffage ; protections↑ ↑blanchisserie ; ↑fournitures médicales
------------------------	-------	---

- charges de personnel	+153 K€	Hausse du point d'indice de +1,5% à compter du 01/07/2023 en année pleine en 2024, +5points d'indice au 01/01/2024, revalorisation du régime indemnitaire au 01/01/2024, GVT, hausse du SMIC, arrêts de travail 1807jours comparés à 1091 jours en 2023 soit + 3ETP
- charges de gestion	-31K€	↓Assurance statutaire, location bâti ↓

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 872 416,96 €

Le montant des dépenses rattachées à l'exercice : 45 215,92 €

B) Les recettes de fonctionnement (Cf. page 31 à 32 C.A.)

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 102,6 % soit 2 932 038,93 € sur 2 857 020,09 €. Ce budget (mouvements réels de 2 932 038,93 €) est en hausse de 10,0% par rapport à 2023 (2 665 419,80 €).

Origine de l'évolution :

- produits de la tarification	+ 205 K€	Forfait soins ; hébergement usagers ; CNR soins ; repas résidents
- remboursement sur le personnel	+52 K€	Remboursement sur rémunérations du personnel liés aux arrêts de travail
- produits de gestion	+10 K€	Subvention CPAM aide au PAI quotidien ; mandats annulés sur exercices antérieurs

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 932 038,93 €

Le montant des recettes rattachées à l'exercice : 167 051,08€

C) Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année est de + 59 621,97 € (2 932 038,93 € - 2 872 416,96 €).

Le résultat final disponible sera donc de + 59 621,97 €.

A noter que la maquette du compte administratif a changé depuis 2018 pour se rapprocher de l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) fourni aux financeurs (joint pour information).

Vu la délibération du 17 juin 2025 relative au compte de gestion 2024,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif du CCAS, établis par M. Le Président.

Ploufragan, le 18 juin 2025

Le Président du CCAS


Rémy MOULIN

